

Segment thématique du 41<sup>ème</sup> CCP

# Discrimination dans les structures de soins de santé en Algérie : Réalisations et défis

Genève, le 14 Décembre 2017

Dr Charafa Boudries

ALGERIE

# Rappel historique

- Il faut le rappeler, que l'apparition du VIH/sida dans le panorama sanitaire de l'Algérie, nous a interpellé sur certains problèmes de la santé et notamment sur les droits des PVVIH, leur dignité et particulièrement la discrimination en milieu de soins;
- Ce sont des points que l'on n'aborde pas du tout lorsqu'on parle de diabète, d'hypertension ou d'autres maladies;
- C'est grâce au VIH/sida, que nous avons travaillé sur ces points et enfin de course à renforcer les droits des PVVIH, voir même les droits humains d'une manière générale;
- Depuis le début, la lutte contre la discrimination en milieu de soins, a constitué le préalable et le principe de toute notre politique de prise en charge des PVVIH;
- Tout système de santé devait être bâti sur l'absence de discrimination s'il voulait atteindre dans le meilleur des cas les différents objectifs définis par la communauté internationale y compris les cibles des « 90-90-90 » et l'objectif de mettre fin au SIDA d'ici à 2030.

# Prise en charge des PVVIH

- Il est important de rappeler les témoignages de personnalités internationales dans le domaine du VIH/sida, valorisant les progrès de notre pays et de notre système de santé dans le cadre de la riposte au SIDA (je cite Mr Sidibé et Mme Beagle);
- Nous avons cette reconnaissance du travail que nous avons accompli, toutefois ce travail n'a été possible que grâce, à l'engagement politique exprimé et régulièrement réaffirmé au plus haut niveau, et aussi;
- Le maintien du recours à 95% du financement sur le seul budget de l'Etat et à l'approche participative et multisectorielle qui a impliqué tous les acteurs gouvernementaux, la société civile, les PVVIH et les partenaires au développement afin d'assurer à titre gratuit et universel toutes les prestations y compris le traitement ARV pour tous et de porter le taux de couverture antirétrovirale à 80 % en 2017.

# Discours de SE le Président de la République



- « Si j'ai tenu à parler devant vous du problème du Sida, c'est non seulement pour témoigner de la volonté de mon pays de s'associer à la lutte internationale contre ce fléau, mais c'est aussi pour briser définitivement un tabou qui semble encore persister dans la société algérienne et qui attribue un caractère infamant à cette terrible maladie, comme à toutes celles qui sont sexuellement transmissibles »
- **SE M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République , 1er Décembre 2003**

# Arsenal juridique pour lutter contre la discrimination en milieu de soins

## ➤ **Constitution :**

- Art. 54 : Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé. L'Etat assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques.

## ➤ **Projet de loi sanitaire :**

- Article 1er, Art 11, Art 20, Art 22 et Art 28

## ➤ **Code de déontologie:**

- Article 6 , Art 7, Art 10, Art 36 à 41

## ➤ **Règlements spécifiques à la lutte contre la discriminations en milieu de soins (Association EL HAYET des PVVIH)**

- **2006** : Instruction du MSPRH relative à l'élimination de la discrimination liée au VIH dans les milieux de soins;
- **2010** : Circulaire du MSPRH relative à la sectorisation dans la prise en charge des PVVIH.

# Etapes clés du dispositif Programmatique national

- **1985** : Commission médicale spécialisée;
- **1987**: et mise en place d'un laboratoire de référence;
- **1989**: Création d'un comité médical de lutte contre les MST/sida;
- **1989 à 2000**: (PCT-PMT1, PMT2);
- **1994**: Atelier national de consensus, ( 17 ministères, et 3 ONG);
- **1996** : Création des CDR (4 au départ et 15 actuellement) par arrêté ministériel;
- **1998**: Introduction des ARV dans les CDR avec accès universel et gratuit;
- **1998**: **Création de l'association EL HAYET des PVVIH;**
- **2002-2020**: Plans Nationaux Stratégiques (4 au total);
- **2005**: Déclaration d'Alger pour l'habilitation et l'appui des personnes vivant avec le VIH au Moyen Orient et Afrique du Nord;
- **2006-2017**: Guide National Thérapeutique (actualisé : traitement des PVVIH à CD4<500 en 2010 et traitement pour tous en 2015)
- **2010**: Création des centres de dépistages du VIH;
- **2013**: Stratégie nationale d'élimination de transmission du VIH, Mère-enfant;

# Rôle de la société civile

- L'association des personnes vivant avec le VIH, « EL HAYET » créée en 1998, 1ère association dans la région MENA;
- Les PVVIH et leurs associations interviennent notamment dans le plaidoyer pour la promulgation et/ou l'application des textes juridiques, la promotion du dépistage, l'orientation et l'accompagnement des PVVIH vers les CDR, l'appui psychosocial, et la prévention combinée auprès des populations clés;
- Le dispositif réglementaire Algérien permet toute une série de recours pour faire valoir les droits des PVVIH. La société civile se constitue comme médiateur qui intervient auprès des institutions, au conseil des droits de l'Homme et enfin, à l'institution judiciaire.

# Progrès et perspectives

- La multiplication des actions des différents secteurs gouvernementaux impliqués (santé, hommes de loi et leaders religieux) avec la société civile et l'implication particulière des PVVIH a permis la réduction d'une manière significative des cas de discrimination en milieu de soins;
- La nouvelle loi sanitaire prévoit une commission de conciliation et de médiation dans chaque structure de santé et permet aux PVVIH de déposer un recours, en cas de violation de leurs droits;

# Défis

- Plaidoyer pour la lutte contre la discrimination des PVVIH en milieu de soins à travers:
  - La société civile en particulier l'association des PVVIH;
  - Les leaders politiques et religieux;
- Renforcer les capacités des Professionnels de Santé;
- Promotion du soutien psychosocial et de l'accès aux dispositifs de la réinsertion économique et professionnelle des PVVIH et de leurs familles;
- Textes d'application pour le signalement et la prise en charge des cas de discrimination des PVVIH dans les milieux de soins;
- Permettre et encourager les associations et les PVVIH à se constituer partie civile.

# Conclusion

- Les droits des PVVIH, sont une réalité dans les textes (ils sont nombreux) et en pratique sur le terrain, il persiste encore des insuffisances, et des dérapages que les PVVIH et leurs associations rapportent.
- Cependant, il faut rester vigilants, veiller avec le concours de tous, notamment la société civile, au respect de ces droits.



**Merci de votre attention**